

NOTE D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE — CANDIDATS
(ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT (UE) 679/2016)

FINALITÉS DU TRAITEMENT : Les données à caractère personnel, d'identification, du CV et, le cas échéant, les données sensibles, collectées auprès de la personne concernée ou des tiers, auxquels le « Titulaire » fait appel pour les procédures de sélection, seront traitées et utilisées pour faire suite à la demande de la personne concernée. Et notamment, pour vérifier les conditions nécessaires à l'embauche et/ou pour instaurer un rapport de collaboration. La collecte des données ne concernera que les données communes. Le candidat ne sera donc pas tenu de fournir les données qualifiées de particulières, ainsi que les désigne l'article 9 du Règlement (UE) 679/2016, ou encore les données concernant la santé.

Cela est valable sauf si les données ci-dessus sont à connaître en raison du rapport de travail à instaurer. Et tout particulièrement, si la personne concernée fait partie des catégories protégées et que des visites médicales soient nécessaires avant l'embauche.

MODALITÉS DE TRAITEMENT : Le traitement se fera par des moyens informatiques, télématiques et sur papier.

COMMUNICATION DES DONNÉES ET CONSENTEMENT : La fourniture des données est facultative et le candidat choisira de présenter, ou de ne pas présenter son CV. En ce qui concerne les données que, le cas échéant, le « Titulaire » pourra lui demander ultérieurement, à défaut de communication, il ne sera pas possible de vérifier les conditions nécessaires à l'embauche et/ou pour instaurer un rapport de collaboration et, donc, pour créer un rapport de travail, le cas échéant, avec le « Titulaire ».

Le consentement au traitement n'est pas nécessaire, conformément à l'article 24 du *D.lgs.* italien n°196/2003 et ses modifications et intégrations ultérieures (article 9, lettre b, Règlement (UE) 679/2016). Car le traitement concerne des données dans les CV, que les personnes concernées ont librement présentés, pour instaurer, le cas échéant, un rapport de travail/collaboration. Il en va de même des données sensibles que la personne concernée a communiquées avec les mêmes modalités; le consentement au traitement de ces données étant exclu par l'article 26 du *D.lgs.* n° 196/2003 et ses modifications et intégrations ultérieures, alinéa 2, lettre B-bis).

Le consentement spécifique au traitement des données sera demandé, lors de l'entretien, au personnel qui sera convoqué.

COMMUNICATION ET DIFFUSION : Les données collectées ne seront pas diffusées. Les données pourront être communiquées à des tiers, qui seront repérés et nommés sur la base de l'article 29 du Règlement (UE) 679/2016, le cas échéant, pour les finalités y précisées (par exemple, des sociétés de sélection et d'évaluation). Ces données pourront également être communiquées à d'autres sociétés du Groupe Faac, en ce qui concerne la participation à des sélections.

DÉLAIS DE CONSERVATION : Le « Titulaire » conservera ces données pour maximum cinq ans, à compter de leur collecte, sauf en cas de création d'un rapport de travail et/ou de collaboration.

DROITS DE LA PERSONNE CONCERNÉE : À tout moment, la personne concernée pourra exercer ses droits à l'égard du « Titulaire », en s'adressant au directeur des Ressources humaines. Ou bien, pour demander (à titre d'exemple) la confirmation de l'existence de ces données, leur origine, leurs finalités, leur mise à jour, leur suppression, ou pour exercer son droit d'opposition.

« TITULAIRE », RESPONSABLE ET COMMUNICATIONS RELATIVES À LA VIE PRIVÉE : Le « Titulaire » est la société FAAC S.p.A Soc. Unipersonale, prise en la personne de Me Andrea Moschetti. Le responsable du traitement est le directeur des Ressources humaines, privacy.faacgroup@faacgroup.com

DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DE LA NOTE D'INFORMATION : 28 juin 2017

Je le soussigné _____, compte tenu de l'avis FAAC S.p.A.

disponible sur le site <http://www.faacgroup.com>, déclare que :

- j'ai compris ce qui y est indiqué

- je donne mon consentement à FAAC pour traiter mes données dans le cadre d'une sélection du personnel («évaluation de sélection») et une entrevue finalisée au recrutement.

OUI NON

ENVOYER